

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 20 février 2025 relative à un bien sis à **SAMBREVILLE (AUVELAIS) Ruelle du Monument 11, repris en tant que maison unifamiliale cadastré section F numéro 34F2P0000 et appartenant à**

nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV..99, D.IV.100 et R.IV.105 du Code de Développement Territorial (CoDT).

• Le bien en cause :

1° est situé à partir de la voirie en zone d'habitat au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté Ministériel du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

~~2° est situé dans un schéma d'orientation local _____ approuvé par _____ du _____ et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré(s) après le 1^{er} janvier 1977 : _____~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisation suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 éventuellement périmé :~~

~~_____ portant sur la création de lot(s).~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

A SAMBREVILLE, le 17 mars 2025.

PAR LE COLLEGE,

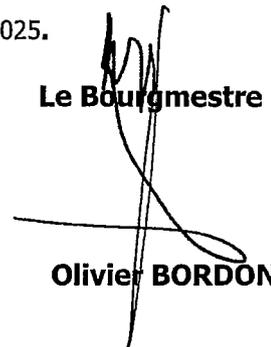
Le Directeur général



Xavier GOBBO



Le Bourgmestre



Olivier BORDON



Province de Namur

Sambreville, le 17 mars 2025

DE LOVINFOSSE – VAN DOORSLAER
Notaires Associés

Rue de Mettet 68
5620 FLORENNES

Centre de la Ville
11111111111111111111

Vos références

2024-0025/001-ND

Nos références

SU/CB/SR/2025/098

Annexes

Date et références à rappeler svp

Objet : SAMBREVILLE (AUVELAIS) Ruelle du Monument 11

Bien cadastré Section F numéro 34F2P0000

Appartenant à

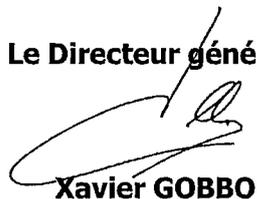
Maître,

Suite à votre demande réceptionnée le 20 février 2025 il semble apparaître, après repérage et indications sur les plans en notre possession, les renseignements suivants :

- | | |
|--|------------|
| ➤ PLAN DE SECTEUR – ZONAGE ATTRIBUE : ZONE D'HABITAT | |
| ➤ Plan d'expropriation | NON |
| ➤ Plan d'alignement – sentier 77 | OUI |
| ➤ Liste de sauvegarde | NON |
| ➤ Périmètre de classement en vertu de la législation sur les monuments et sites | NON |
| ➤ Emprises en sous-sol dans la route pour une canalisation destinée au Transport de produits gazeux dans le cadre de la loi du 12 avril 1965 | NON |
| ➤ Arrêté d'insalubrité | NON |
| ➤ Charges d'urbanisme imposées lors d'un permis d'urbanisme ou de lotir | NON |
| ➤ Zone ou périmètre soumis au droit de préemption | NON |
| ➤ Périmètre d'un site classé SEVESO | OUI |
| ➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e approuvé par arrêté ministériel de la 04/11/2003 et publié au Moniteur Belge du 03/12/2003 pour le centre ville de TAMINES | NON |
| ➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 À 405e, approuvé par arrêté ministériel du 04/12/2003 et publié au Moniteur Belge du 26/01/2004 pour le centre-ville d'AUVELAIS | OUI |
| ➤ Présence potentielle de puits de mines | OUI |
| ➤ Autre renseignement : Néant | NON |

Nous vous prions d'agréer, Maître l'assurance de notre considération distinguée.

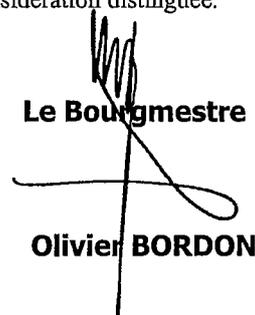
Le Directeur général


Xavier GOBBO

PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre


Olivier BORDON



11111111111111111111

11111111111111111111

11111111111111111111

11111111111111111111

